

ment efficace, le contrôle des armements doit s'étendre aux autres Etats dotés d'armes nucléaires, à savoir la Grande-Bretagne, la France et la Chine.

UNSSOD I

En 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une première Session extraordinaire sur le désarmement (UNSSOD I)*; le Document final qui en est issu est tout à fait remarquable. Il renferme 129 paragraphes répartis entre une Introduction, une Déclaration, un Programme d'action et diverses recommandations sur le mécanisme des négociations ultérieures. Ce qu'il y a de plus remarquable à propos de ce document, c'est qu'il a été adopté par consensus, c'est-à-dire qu'aucun des 149 pays participants n'a voulu s'y opposer. Certains ont pu avoir des réserves au sujet de l'un ou l'autre paragraphe, mais ces dernières sont restées secondaires par rapport à ce qu'on considérait comme le plus important, à savoir l'adoption d'un document qu'on pourrait qualifier de nouvelle charte du désarmement.

A la lecture du Document final, on se rend très bien compte qu'il n'est pas l'oeuvre d'un seul auteur. On y trouve des répétitions et des coupures, comme si des segments de divers documents préliminaires y avaient été incorporés en entier. De toute évidence, les négociations ont dû être très serrées. Néanmoins, on y expose en long et en large les raisons pour lesquelles le désarmement est jugé essentiel à la sécurité et au bien-être de la planète et les moyens par lesquels on pourrait le réaliser. L'objectif ultime étant, bien entendu, le désarmement général et complet, le Programme d'action établit comme suit les priorités pour les négociations (para. 45):

- armes nucléaires;
- autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques;
- armes classiques, y compris toute arme pouvant être considérée comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination;
- réduction des forces armées.

*UNSSOD: United Nations Special Session on Disarmament.